



COMMUNIQUÉ Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

TOURS, le 05/01/2023

Le label bas carbone forestier une nouvelle source de financement pour les forestiers !

Comprendre les enjeux de la forêt face aux besoins de transition énergétique, dépasser les constats et mettre en œuvre les solutions !

Tels étaient les buts de la Conférence-Débat qui s'est tenue le 13 décembre dernier dans les locaux de la Chambre d'Agriculture 37 avec les interventions de Fransylva Services, du Centre Régional de la Propriété Forestière et les deux syndicats de propriétaires forestiers de la Vienne et de l'Indre-et-Loire. Avec près de 20 % du territoire de la Vienne et de l'Indre-et-Loire couvert par la forêt, la Caisse régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'engage pour soutenir une filière qui contribue fortement à la séquestration du carbone et à la transition climatique.

11% des émissions de CO2 annuelles nationales séquestrées par les forêts et terres agricoles !

L'Etat s'est donné des objectifs ambitieux de neutralité carbone en 2050 avec un quasi triplement de la séquestration en passant de 14Mt par an actuellement à 30Mt séquestrées en 2030 et 45MtCO2 en 2050. Des ambitions qui entraînent des investissements massifs et pour lesquels il faut trouver des financements.

La certification bas carbone, une nouvelle source de financement des investissements forestiers !

Elle permet aux entreprises qui ont besoin de compenser leurs émissions de CO2 de contribuer aux investissements forestiers labélisés. Une ressource qui intéressera les forestiers puisqu'elle peut permettre de prendre en charge suivant les projets de **70 à 100% des investissements** sur les 5 premières années.

Des règles du jeu à respecter pour bénéficier du label !

Les projets sont évalués et labélisés par l'administration et portent principalement sur des boisements **de terres agricoles** ou de **friches de moins dix ans**, sur la **reconstitution de forêts ayant subi un aléa climatique** ou un incendie, ou sur des **reconstitutions de peuplement** suite à des dépérissements. C'est la règle de l'additionnalité, qui flèche les aides sur des travaux qui n'auraient pas pu être entrepris sans ce soutien. Les gestionnaires forestiers, coopératives, les experts et les syndicats de forestiers sont les interlocuteurs naturels des forestiers pour mettre en place ces contrats.

LE CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU // Chiffres clés 2021

- Plus de 1 500 salariés
- 142 agences sur le territoire de la Vienne et de l'Indre-et-Loire
- 64 Caisse locales et près de 800 administrateurs

Contact Presse :

Contact Presse : Alicia Boulay / alicia.boulay@ca-tourainepoitou.fr / 02 47 39 85 71